Un professeur d'arts plastiques du collègue Villon de Mulhouse a été suspendu et fait l'objet d'une mesure disciplinaire pour avoir appliqué les consignes du ministère. Le rectorat cède à la pression des parents pour acheter la paix sociale.

Suspension d'un enseignant au collège Villon
Le rectorat tombe dans le piège de l'hystérisation

Un professeur d'arts plastiques du collègue Villon de Mulhouse a été suspendu et fait l'objet d'une mesure disciplinaire pour avoir appliqué les consignes du ministère. Le rectorat cède à la pression des parents pour acheter la paix sociale.

SUD Éducation Alsace tient à affirmer son soutien total au collègue enseignant d'arts plastiques du collège François Villon qui est aujourd'hui victime d'une mesure de suspension de quatre mois dans l'attente d'une procédure disciplinaire. Que lui reproche-t-on ? Simplement d'avoir appliqué les consignes de notre ministre le jeudi 8 janvier, dans le cadre des débats que les enseignants étaient censés initier avec leurs élèves, en illustrant son intervention par des caricatures issues de Charlie Hebdo. Quelques jours après les grandes manifestations des 10 et 11 janvier les « Nous sommes tous Charlie » paraissent déjà bien loin…

En outre, cette mesure de suspension prise par M. le Recteur est complètement arbitraire : ce collègue a été suspendu sur la foi de témoignages d'élèves et de parents sans avoir pu prendre connaissance du rapport du chef d'établissement envoyé au rectorat et sans avoir pu lui apporter contradiction. Il est évident que sous la pression des parents, l'administration a cédé à la panique et a cru bon d'utiliser ce collègue comme fusible.

C'est inacceptable.

S'il est sanctionné, tous ceux qui, comme lui, feront ce travail d'explication et de discussion dans ce contexte dramatique risquent aussi être sanctionnés. Nous demandons donc à tous les collègues d'être extrêmement prudents dans ce genre d'exercice préconisé par le Ministère de l'Éducation pour rappeler les « valeurs de la république ». Nous rappelons, qu'ailleurs, des sanctions ont été prises contre des élèves ne voulant pas observer la minute de silence. Dans la société civile, on a vu des condamnations pour « apologie du terrorisme »…

Des contacts intersyndicaux sont pris en vue d'une action commune. Nous exigeons l'abandon de la procédure disciplinaire engagée à l'encontre de ce collègue.

Strasbourg, le 16 janvier 2015

SUD ÉDUCATION ALSACE APPELLE :

AU RASSEMBLEMENT DU MARDI 20 JANVIER A 16 HEURES DEVANT LA SOUS-PRÉFECTURE DE MULHOUSE
A UNE GREVE DE SOUTIEN AU COLLÈGUE LE VENDREDI 23 JANVIER